

Milwaukee, Wisconsin
14 juin, 2019

Conférence des Gouverneurs et Premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent Stratégie de Coordination des PFAS

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le Saint-Laurent sont des merveilles naturelles du monde qui contribuent de façon importante à l'histoire, à la culture et à la vitalité économique de la région, en plus de fournir de l'eau potable à plus de 105 millions de résidents; et,

ATTENDU QUE l'objectif principal des gouverneurs et premiers ministres des Grands Lacs du Saint-Laurent est de protéger le plus vaste réseau mondial d'eau douce de surface et de faire croître l'économie de la région, qui s'élève à 6 billions de dollars; et,

ATTENDU QUE la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent (la « Conférence ») a une longue histoire de collaboration et de coopération non partisans pour faire face aux enjeux environnementaux et économiques les plus pressants de la région;

ATTENDU QUE l'annexe sur les produits chimiques sources de préoccupations mutuelles de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) de 2012 (annexe 3) demande aux gouvernements des États-Unis et du Canada de protéger la santé humaine et l'environnement en prenant des mesures concertées et coordonnées pour réduire les rejets de substances chimiques sources de préoccupations mutuelles dans l'eau des Grands Lacsⁱ; et,

ATTENDU QUE le sous-comité de l'annexe 3 de l'AQEGL a désigné les composés perfluorés, y compris l'acide perfluorooctanoïque, le sulfonate de perfluorooctane et les acides perfluorocarboxyliques à longue chaîne (collectivement appelés « PFAS ») comme des produits chimiques sources de préoccupations mutuelles; en vertu de l'AQEGL, impose des mesures binationales; et,

ATTENDU QUE l'étendue connue de la contamination par les PFAS continue de croîtreⁱⁱ et compte tenu des disparités dans les normes réglementaires des États, des exigences de surveillance, de la recherche scientifique, de la connaissance du devenir et du transport des PFAS et, dans certains cas, de leur absence, et les volets de financement; et,

ATTENDU QUE les règlements, la surveillance, les efforts de recherche ou le financement d'aucun État ou d'aucune province ne permettront de contrer suffisamment la menace que représentent les PFAS pour la qualité des eaux du bassin des Grands Lacs du Saint-Laurent; et,

ATTENDU QUE la menace généralisée et la nécessité de normes fédérales applicables des États-Unis relativement à la contamination par les PFAS exigent une intervention immédiate, une réponse proactive et unifiée des gouverneurs de la région pour protéger la viabilité des Grands Lacs en tant que source d'eau potable; et,

ATTENDU QU'une approche collaborative est nécessaire pour évaluer les dangers potentiels, partager les données, déterminer les pratiques exemplaires, établir des directives sur des normes uniformes applicables et tirer parti de diverses sources de financement;

ATTENDU QUE les gouverneurs et les premiers ministres reconnaissent leur devoir et leur obligation de protéger la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens au sein de leurs compétences respectives pour obtenir de l'eau potable.

MAINTENANT, PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU, que les gouverneurs des Grands Lacs s'engagent à participer aux efforts de l'Agence de Protection de l'environnement (APE) des États-Unis visant à encourager le partage d'informations par le biais de ses outils d'analyse «Substances perfluoroalkyliques (PFAS) - Accès aux États pour Essai.»

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la Conférence exhorte l'APE à:

- Collaborer avec Environnement Canada et les provinces canadiennes pour les inclure dans leurs efforts pour partager des informations et renforcer la collaboration entre les États-Unis et le Canada sur cette question.
- Mettre en œuvre rapidement leur plan d'action sur les PFAS (14 février 2019), y compris la mise en place d'un niveau national maximal de contaminants pour les PFAS.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que les gouverneurs ordonnent à leurs États de tenir des réunions pour:

- faire part de leur expérience en matière de plans et de protocoles de surveillance, de leurs réussites et de leurs défis en matière de mise en œuvre, ainsi que de leurs plans pour des enquêtes futures visant à réduire au minimum l'exposition aux PFAS;
- Partager de l'information sur l'efficacité et les coûts liés aux technologies de traitement de rechange, ainsi que sur l'état des efforts de recherche au stade pilote et les niveaux d'échelle pour déterminer les méthodes qui fonctionnent le mieux pour éliminer les PFAS de l'eau potable ou d'autres voies d'exposition potentielles;
- Coordonner les demandes sur les besoins futurs en matière de recherche concernant les répercussions possibles sur la santé de l'exposition aux PFAS. Une meilleure compréhension des répercussions sur la santé permettra de dégager un plus grand consensus sur les normes appropriées relatives à l'eau potable, au poisson et à la faune.

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la Conférence demande aux gouvernements fédéraux des États-Unis et du Canada d'accélérer la communication des risques, l'évaluation des sites, l'assainissement, le traitement et la prévention de la contamination par les PFAS, et assumer les coûts associés à ces efforts de contamination des propriétés fédérales.

Adopté par les gouverneurs des États des Grands Lacs et les premiers ministres de l'Ontario et du Québec en ce 14e jour de juin 2019.

ⁱ <https://binational.net/annexes/a3/>

ⁱⁱ <https://www.ewg.org/news-and-analysis/2019/04/mapping-pfas-contamination-crisis-new-data-show-610-sites43-states>